



*Société de Médecine du travail,
d'Ergonomie et de Toxicologie de la
région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

SOMETRAV-PACA.org

Cannabis et CBD:

Quelques repères pour le conseil individuel et collectif

– Actualités Cannabis –

17/05/2022

Docteur Véronique Kunz- ST-P Aix

v.kunz@stprovence.fr

Cannabis

Une substance complexe!

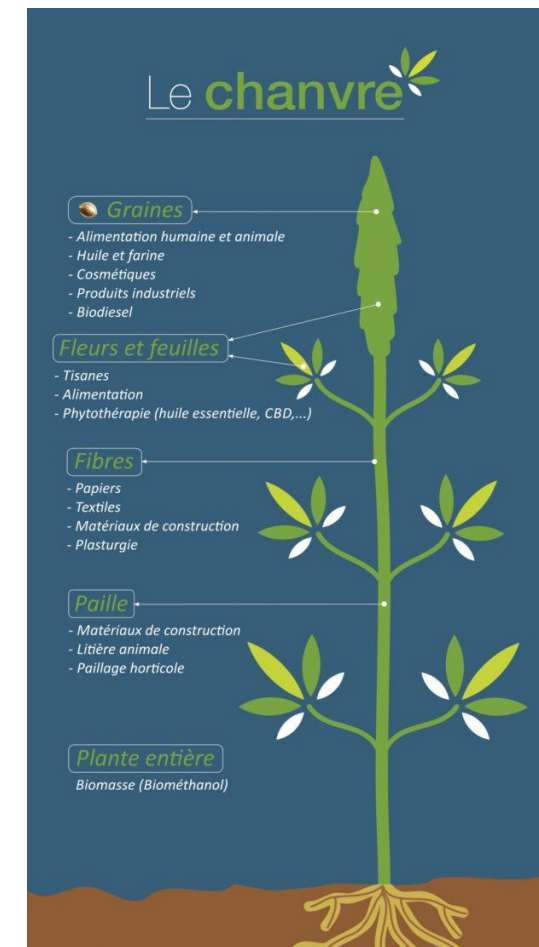
- Centaine de cannabinoïdes, **THC et CBD**. Autoculture, cannabinoïdes de synthèse
- Herbe, résine, huile
- Effets différents
 - Selon le **produit**: teneur en **THC**, mode de consommation
 - Selon le **consommateur**: âge, vulnérabilité, état psychologique, co-consommation
 - Selon le **contexte**: fête, conduite...
- Vers le cannabis thérapeutique?

Effets recherchés

- Détente, relaxation
- Endormissement
- Sociabilité, euphorie, désinhibition

Effets négatifs

- Perturbation de la **mémoire**, diminution des réflexes (**conduite**), ralentissement psychomoteur
- Baisse **énergie**,
- Syndrome **amotivationnel**
- Confusion mentale, sentiment de persécution, bouffée délirante...
- Affections broncho pulmonaires
- Dépendance





SPA et milieu professionnel

Conduite/ vigilance et cannabis

☛ Effets du THC: psychoactif le plus connu de la plante

Affectation:

- Augmentation du **temps de réaction avec choix**, diminution des **réflexes en situation d'urgence**
- Diminution du **contrôle de la trajectoire**, de **l'attention**, des **processus de mémoire**

Compensation observée:

Réduction de la vitesse du véhicule et moins grande prise de risques.

Effet psychotrope pdt 2 à 10H

Attention aux co-consommations, risque X

(x 2 à 3 pour les conducteurs sous l'effet du cannabis, x 5 à 16 si cannabis+ alcool)

Contions de travail favorisantes

- 1.Pratiques culturelles et socialisantes
- 2.Disponibilité et offre des produits liées au milieu professionnel
- 3.Tensions psychiques
- 4.Pauvreté des liaisons sociales
- 5.Précarité professionnelle
- 6.Tensions physiques

CBD

- Fait partie des cannabinoïdes présents dans le chanvre-cannabis. Un des constituants majeurs, représentant jusqu'à 5 % pour certaines variétés de chanvre. Surtout dans la fleur de chanvre et les feuilles adjacentes.
- Présenté sous forme de:
Fleurs ou feuilles séchées, résine, huile, e-liquides ou produits alimentaires: sucettes, tisanes, thés, bières, gélules, cosmétiques, suppositoires et même certains traitements pour les animaux domestiques....
- Découvert en 1963, puissant effet de mode depuis 2018
- Promu comme un « produit de bien être, capable de calmer le stress, l'anxiété, d'améliorer le sommeil ».



Le CBD stimule
les défenses naturelles



SOULAGEZ VOTRE CORPS ET VOTRE ESPRIT GAGNEZ EN BIEN-ÊTRE AVEC LES PASTILLES CBD BIOACTIF®

Découvert au 20^{ème} siècle, le système endocannabinoïde est un véritable réseau de récepteurs qui parcourt l'ensemble du corps humain.

Le CBD supprime la dégradation de l'anandamide, un cannabinoïde naturel présent dans l'organisme (responsable de l'activation des récepteurs CB1 et CB2).

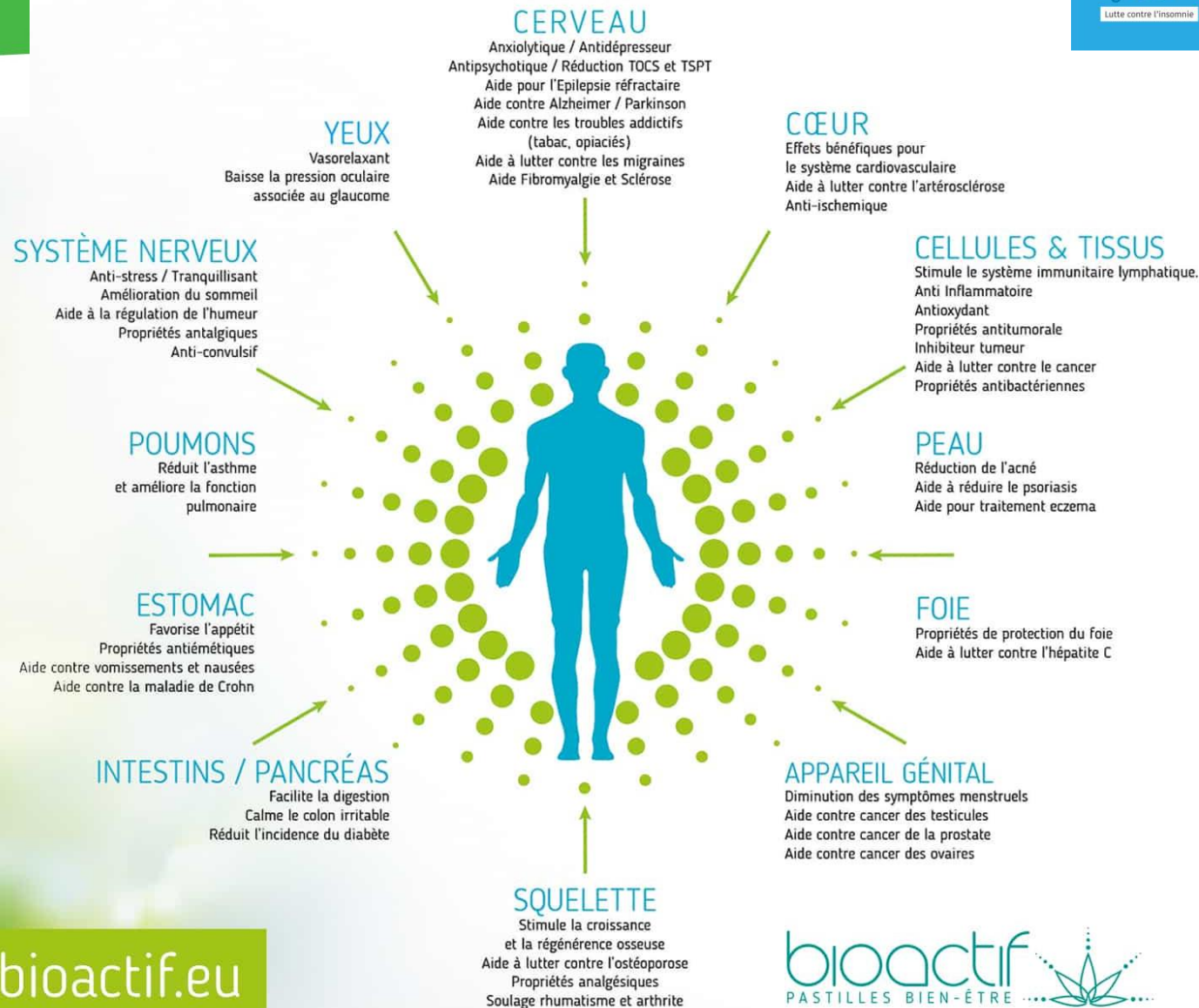
Les récepteurs CB1 sont principalement situés au niveau du cerveau, système nerveux, et dans une moindre mesure dans d'autres tissus. Les CB2 se trouvent généralement dans les organes périphériques, en particulier les cellules associées au système immunitaire.

Ainsi, le CBD aide notre organisme et joue également un rôle central dans les processus physiologiques...

source
naturelle
d'harmonie

CBD:

Des
allégations
« bien être »
nombreuses,
...
aux
« bienfaits »
santé



bioactif.eu

bioactif
PASTILLES BIEN-ÊTRE

TOP 8 DES BIENFAITS DU CBD



1

Anti-stress



2

Alternative au cannabis



3

Aide à l'arrêt du tabac



4

Favoriser la détente



5

Lutte contre l'insomnie



6

Calmer les douleurs



7

Lutte contre l'addiction



8

Effets sur la santé*

* Propriétés thérapeutiques supposées

CBD: les effets



- Pas d'effet euphorisant, peu d'effet psychotrope, pas d'effet « défonce » similaire à celui procuré par le THC.
- Potentiel d'abus et de dépendance considéré comme faible (commission des stupéfiants de l'ANSM, comité OMS d'experts de la pharmacodépendance) → pas classé comme un stupéfiant par la justice européenne, « mais les données restent très contradictoires en ce qui concerne les effets du CBD sur le système dopaminergique », c'est-à-dire le circuit de la récompense.
- Effet de type **sédatif-détente** mal caractérisé: modulation des niveaux d'**anxiété** (action anxiolytique légère) et réduction de certaines réponses au **stress**.
- Blocage possible des **effets addictifs de certaines drogues**.
- Réduction de **l'inconfort lié à la douleur** (Revue *Experimental and Clinical Psychopharmacology*, chercheurs américains de l'université de Syracuse: recherche de l'influence de l'effet placebo: résultats n'affirment pas avec certitude la réduction de la douleur mais suggèrent que le CBD réduirait l'inconfort lié à la douleur).

CBD: les précautions



Potentiels effets bénéfiques/ risques encore difficilement déterminables précisément:

- Ne semble pas être nocif pour la santé (OMS),
- « Ce n'est pas une molécule anodine » (Académie de Pharmacie):
 - ✓ Nombreux **effets indésirables** montrés par des essais cliniques réalisés avec du CBD sous **forme pure** : somnolence, troubles digestifs (diarrhée, vomissement), fièvre, fatigue, diminution de l'appétit, atteinte hépatique... ex. A **fortes doses**, chez l'enfant épileptique
 - ✓ CBD à faibles doses: pas ou peu d'effets secondaires (légers troubles digestifs, bouche sèche, ...), effets de sédation et de somnolence néanmoins possibles.
 - ✓ **Interaction** du CBD **avec certains médicaments**: antiépileptiques, anticoagulants, immuno supprimeurs ou de la méthadone.
 - ✓ Attention aux additifs et aux allergies potentiels
 - ✓ Traces de THC éventuellement présentes dans les produits contenant du CBD pouvant passer dans le sang ou la salive de leurs consommateurs?

► « En l'absence de données plus précises, et faute d'études scientifiques en nombre suffisant, le principe de précaution continue de s'appliquer vis-à-vis du CBD » (OMS).

► « Il existe encore trop peu d'études cliniques pour évaluer les effets du CBD sur l'homme, la plupart des études ayant été réalisées sur des animaux. Leurs résultats sont donc à considérer avec précaution » (Drogues Info Service).

CBD: le ping-pong juridique



- En France, **interdiction** de la production, la mise sur le marché, l'emploi et l'usage du **cannabis et de ses produits dérivés**: arrêté du 22/08/1990 du code de la Santé Publique.
- Nov 2020: Arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE): juge illégale l'interdiction en France de la commercialisation du cannabidiol (CBD), « légalement produit dans d'autres états membres de l'Union européenne ».
- Juin 2021: La Cour de Cassation française lève le flou juridique sur le CBD et sa commercialisation. Il est jugé **légal** dans sa forme issue de la plante de la variété Cannabis Sativa.
- Arrêté du 30/12/2021: **Interdiction** de la vente et de la consommation de fleurs et feuilles de chanvre contenant du CBD. Encadrement de la production et distribution du chanvre industriel avec un taux max de 0,3% de THC (interdiction vente grand public).
- 24/01/2022: **Invalidation de l'interdiction** de la vente de fleurs et feuilles brutes de cannabis sativa contenant du CBD par le Conseil d'Etat.

CANNABIS: usage thérapeutique



-03/2021: Usage du cannabis médical autorisé en France dans le cadre d'une expérimentation de 2 ans. ▶

Aurait une efficacité sur les **convulsions**, l'**inflammation**, l'**anxiété**, les **nausées**, ainsi que sur l'**inhibition de la croissance des cellules cancéreuses**. Potentiel médical dans le soulagement des symptômes de la **dystonie**, et dans le traitement de l'**épilepsie**, de la **schizophrénie**, de la phobie sociale et des troubles du spectre autistique. Le CBD agirait également en potentialisant l'effet **analgésique du THC**.

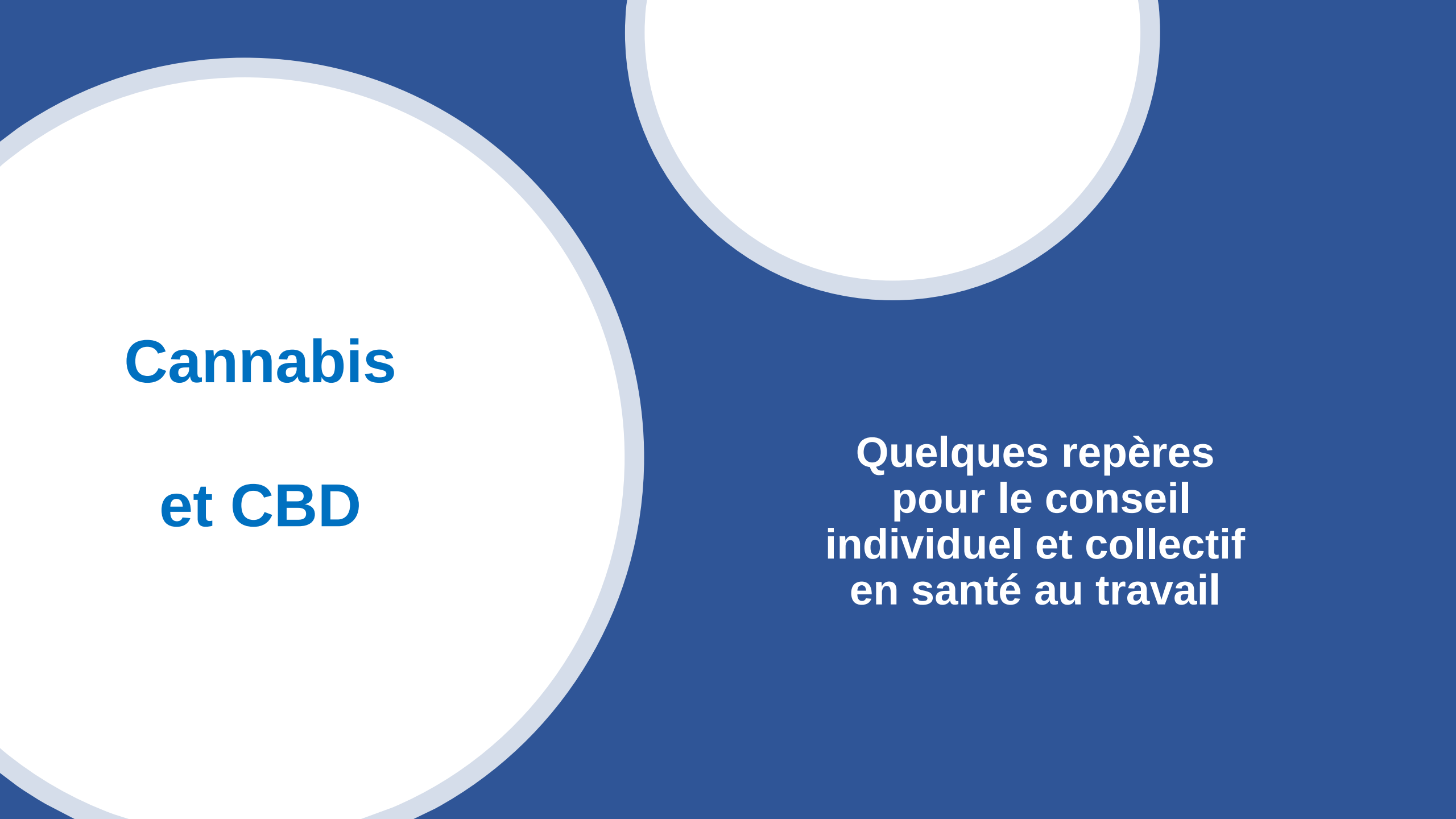
- **Prescription autorisée dans les 5 situations suivantes** (☛ en cas de soulagement insuffisant ou d'une mauvaise tolérance des thérapeutiques médicamenteuses ou non accessibles).

- **Douleurs neuropathiques** réfractaires aux thérapies
- **Spasticité douloureuse** de la sclérose en plaques ou des autres pathologies du système nerveux central (atteinte ME, blessés médullaires, pathologies génétiques, vasculaires, inflammatoires), ou pathologies cérébrales suite à un AVC.
- Certaines formes d'**épilepsie pharmaco-résistantes**
- Certains symptômes rebelles en **oncologie** liés au cancer ou au traitement anti-cancéreux (ex. réduction de **nausées et vomissements liés à la chimiothérapie**)
- Situations **palliatives**.

- **Médicaments à base de cannabis prescrits sous ces formes pharmaceutiques:** pour inhalation par vaporisation (fleurs séchées ou granulés à vaporiser), sous forme orale à base d'extraits solubilisés ou sous une forme pharmaceutique équivalente (huile sous forme de capsules).

Composition de ces produits définie par leurs teneurs en THC et CBD: ratio THC dominant THC 20/CBD 1 (ex. fleur THC > 8 %, CBD < 1 %), ratio équilibré THC 1/CBD 1, ratio CBD dominant THC 1/ CBD 20 .

- EI: généralement bien toléré; si surdosage: sédation et diminution de la vigilance, diarrhée, réduction de l'appétit. Interférences avec d'autres médicaments



Cannabis et CBD

**Quelques repères
pour le conseil
individuel et collectif
en santé au travail**

Aborder les pratiques addictives en santé au travail

Facteurs professionnels:

- Organisation des **pots**
- Consommations initiées ou favorisées si:
 - 1/ **Culture** de conso dans l'entreprise,
 - 2/ **Accessibilité** de produit,
 - 3/ **RPS et télétravail**,
 - 4/ Pénibilité **physique**
- Impact sur le risque accidentogène (**poste de sureté sécurité**, conduite) et le **maintien dans l'emploi**



Des missions réglementaires,
des recommandations,
des responsabilités partagées

- pour le SPST
- pour l'employeur

Des liens démontrés
entre consommation et
travail



Des outils validés ou recommandés:

- RPIB en consultation individuelle
- Démarche de prévention collective en 3 volets

Aborder le cannabis et le CBD en consultation



En consultation, le médecin du travail ou l'infirmier doit « **proposer systématiquement** à tout salarié **une évaluation clinique régulière de sa consommation de SPA**, interroger le salarié sur l'ensemble des substances, face à la fréquence des polyconsommations, en **utilisant des questionnaires validés en santé au travail**. Le salarié doit être **informé de son niveau de risque** et doit pouvoir **bénéficier d'une intervention brève** ou, au minimum, se voir remettre une **documentation** » (RPC 2013)

☛ **RPIB** (HAS 2014, 2021).

RPC: Recommandations pour la Pratique Clinique « Mésusage de SPA en milieu professionnel »

RPIB: Repérage Précoce et Intervention Brève

► En visites initiale et périodique +/- pré reprise et reprise (RPS!), s'enquérir systématiquement du mode de consommation du cannabis: **Consommation Déclarée de Cannabis CDC**: «*Consommez vous du cannabis occasionnellement, fréquemment?* » (fréquence et quantité, composition, forme, pourcentage de THC).

► **RPIB cannabis** : Evaluation du mode de consommation, de quelques dommages et conseil adapté:

Questionnaire CAST

et **Intervention Brève cannabis**: « *Comment pourriez vous réduire votre consommation?* »

➡ Alternative CBD intéressante dans le cadre de la RDRD
«**Réduction Des Risques et des Dommages**»
mais... ne peut pas être « prescrite »



☛ **Conduite/PSS et CBD:**
✓ **Moins ou pas d'effet psychotrope**
✓ « **Légal** »
☛ **Pas de dépendance**

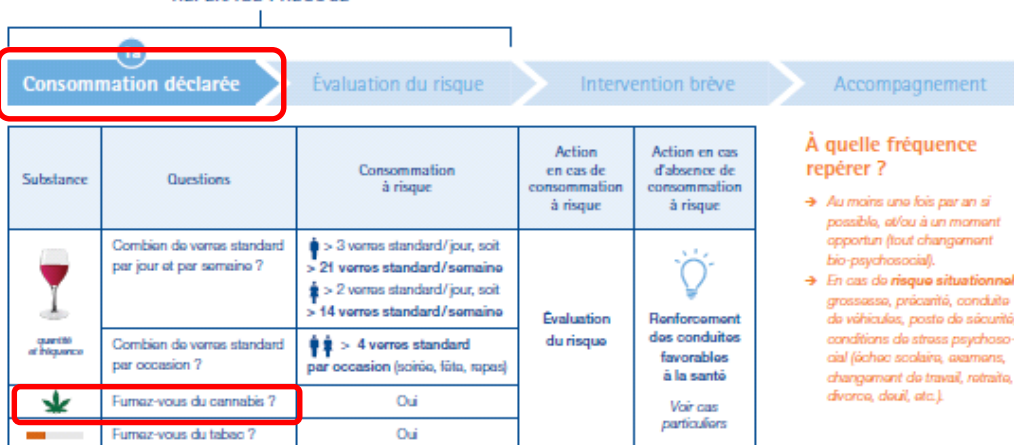
Outil d'aide au repérage précoce et à l'intervention brève

ALCOOL, CANNABIS, TABAC CHEZ L'ADULTE

Alcool, tabac et cannabis sont les 3 substances psychoactives les plus consommées en France.

Le repérage précoce accompagné d'une intervention brève constitue une réponse individuelle à des consommations à risque de dommages physiques, psychiques ou sociaux.

REPÉRAGE PRÉCOCE



À quelle fréquence repérer ?

- Au moins une fois par an si possible, et/ou à un moment opportun (tout changement bio-psychosocial).
- En cas de **risque situationnel** : grossesse, précarité, conduite de véhicules, poste de sécurité, conditions de stress psychosocial (échec scolaire, examens, changement de travail, retraite, divorce, deuil, etc.).

Plus les consommations sont précoces, intenses, régulières, multiples et en solitaire et plus le risque de dommages augmente.

De nombreux outils spécifiques sont disponibles sur les sites de l'Inpes et de la Fédération Addiction.

REPÉRAGE PRÉCOCE



Questionnaire CAST (Cannabis Abuse Screening Test)

- Avez-vous déjà fumé du cannabis avant midi ?
- Avez-vous déjà fumé du cannabis lorsque vous étiez seul(e) ?
- Avez-vous déjà eu des problèmes de mémoire quand vous fumez du cannabis ?
- Des amis ou des membres de votre famille vous ont-ils déjà dit que vous devriez réduire votre consommation de cannabis ?
- Avez-vous déjà essayé de réduire ou d'arrêter votre consommation de cannabis sans y parvenir ?
- Avez-vous déjà eu des problèmes à cause de votre consommation de cannabis (dispute, bagarre, accident, mauvais résultat à l'école...) ?

Une réponse positive : information minimale sur les risques

Deux réponses positives au test doivent amener à s'interroger sérieusement sur les conséquences de la consommation : intervention brève.

Trois réponses positives ou plus doivent amener à proposer une consultation d'addictologie.

BOHÉMIEN INFO 3
Pour en savoir plus

REPÉRAGE PRÉCOCE



Intervention brève concernant la réduction ou l'arrêt de consommation de substance(s) psychoactive(s)

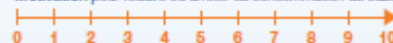
- Restituer les **résultats des questionnaires** de consommation.
- Informer sur les **risques** concernant la consommation de substance.
- Évaluer avec le consommateur ses **risques personnels** et situationnels.
- Identifier les représentations et les **attentes du consommateur**.
- Échanger sur l'intérêt personnel de l'arrêt ou de la réduction de la consommation.
- **Expliquer** les méthodes utilisables pour réduire ou arrêter sa consommation.
- Proposer des objectifs et laisser le choix.
- Évaluer la **motivation**, le **bon moment** et la **confiance** dans la réussite de la réduction ou de l'arrêt de la consommation.
- Donner la possibilité de réévaluer dans une **autre consultation**.
- Remettre une **brochure** ou orienter vers un **site**, une **application**, une **association**, un **forum**...



- Adopter une **posture partenariale** favorisant la confiance et les échanges (alliance thérapeutique).

- Échanger avec le consommateur sur sa **motivation**, sa **confiance** dans la réussite de réduction ou d'arrêt de sa consommation et déterminer si c'est le **bon moment**, grâce à 3 échelles sur lesquelles il va se situer.

Motivation pour réduire ou arrêter sa consommation de substance psychoactive



Le bon moment pour réduire ou arrêter sa consommation de substance psychoactive



Confiance dans la réussite du projet de réduire ou arrêter sa consommation de substance psychoactive



REPÉRAGE PRÉCOCE



Accompagnement des consommateurs

Les professionnels de santé accompagnent les consommateurs de manière durable, afin de favoriser la réduction ou l'arrêt de consommation à long terme.

- Ils soutiennent l'effort de réduction des risques de dommages physiques, psychiques ou sociaux, dans une relation partenariale de confiance et d'échange.
- Ils soutiennent l'abstinence ou la modération et renforcent les autres conduites favorables à la santé (alimentation, exercice physique, etc.).
- En cas de reprise de la consommation, de survenue de dommages ou de dépendance, une consultation de type entretien motivationnel ou le recours à une consultation d'addictologie sont proposées.

- La notion d'essai dans un changement de comportement est fondamentale pour ne pas attribuer l'échec au patient mais à des circonstances.
- La rechute est davantage la règle que l'exception et chaque rechute rapproche le thérapeute et le patient du succès consolidé.



Aborder le cannabis et le CBD avec l'employeur

Le contexte

Troubles du comportement avec éléments orientant vers une consommation de SPA

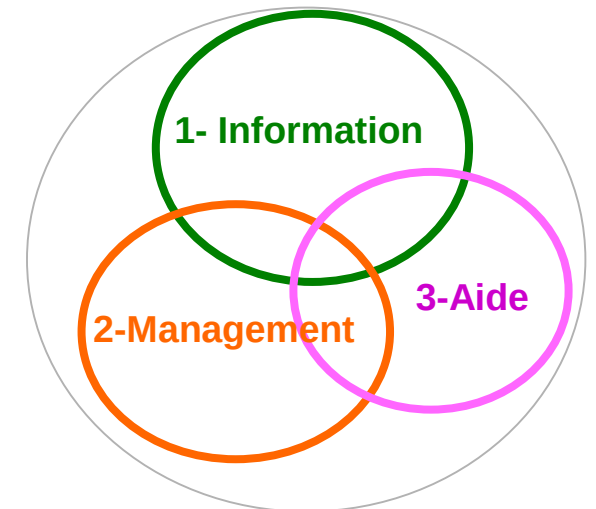
Entretien oral de l'employeur +
Fiche de constat

➡ Visite à la DE

Abord systématique des pratiques addictives par l'équipe santé travail via la **fiche d'entreprise**

Accompagnement au DUERP, sensibilisation de salariés, autre demande concernant les pratiques addictives...

Démarche de prévention
en 3 volets
à l'aide la mallette employeur.



Logo Santé Travail Provence

a/ FICHE établie par le responsable en cas de troubles signes du comportement d'un salarié dans l'entreprise

Copier à remettre au salarié

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable hiérarchique faisant l'entretien : _____

Identification du salarié : _____

Nom et prénom : _____ Service : _____

Description de l'état anormal

- difficulté d'attention	Oui ☐ Non ☐	- gestes imprécis	Oui ☐ Non ☐
- propos incohérents	Oui ☐ Non ☐	- troubles de l'équilibre	Oui ☐ Non ☐
- désorientation	Oui ☐ Non ☐	- agitation	Oui ☐ Non ☐
- agressivité	Oui ☐ Non ☐	- somnolence	Oui ☐ Non ☐
- halètement alcoolisé	Oui ☐ Non ☐		

Observations : _____

avis du salarié : _____

Certification : _____

Constat effectué : _____

- lieu (préciser) : _____

- par (nom/prénom/fonction/service) : _____

- témoins (nom/prénom/service) : _____

Prise en charge

- appelé(s) : ☐ médecin du travail - Tél. : _____ ☐ 15 (SAMU) ☐ 17 (Police ou gendarmes) ☐ 112 ☐ médecin de ville

- suivi : ☐ Maintien en sécurité de la personne dans l'entreprise ☐ Evacuation : _____

- ☐ retour au domicile par _____

- ☐ vers l'hôpital par _____

Fiche : ☐ transmise au médecin du travail, et remise au salarié pour une consultation avec le médecin du travail à la demande de l'employeur.



Etat des lieux	1/ Y a-t-il eu dans l'entreprise ces 12 derniers mois, liés ou présumés en liaison avec la consommation de SPA : des troubles comportementaux ? des AT? de l'absentéisme ? 2/ Le risque lié aux consommations de SPA est-il évoqué dans le DUERP de l'entreprise ?
Management	3/ La consommation de boissons alcoolisées et de substances illicites est-elle réglementée ou évoquée dans le RI/notes de service, lors des pots, au restaurant d'entreprise ? 4/ Existe-t-il un protocole pour répondre à des troubles du comportement dans votre entreprise ?
Information	5/ Existe-t-il une politique de prévention des consommations des substances psycho actives dans votre entreprise ?
Aide	6/ Y a-t-il un affichage des numéros d'aide pour l'alcool et les substances illicites ?
Liens avec fdr prof	7/ Y a-t-il des postes dans votre entreprise pour lesquels la consommation de SPA serait un risque supplémentaire ? (PSS)



Autre contexte de demande

« L'un de nos collaborateurs nous a demandé s'il **pouvait consommer du CBD (Cannabidiol) en entreprise** (sur lieu de travail) ; substance qui semble être légale. Afin de protéger la santé de nos salariés sur le lieu de travail, nous souhaiterions avoir votre avis sur cette substance: Y a-t-il un risque pour le salarié et ses collègues de travail ? Quelle conduite/discours devons-nous tenir auprès de nos salariés ? Quels conseils pouvez-vous nous transmettre ? »

1/ A ce jour, la vente de CBD est autorisée mais les produits vendus doivent respecter le taux maximal autorisé de THC dans le produit. Dans la mesure où, en tant qu'employeur, vous ne pouvez pas et n'avez pas à vérifier le respect sur ces restrictions du produit consommé et que l'usage de celui-ci peut constituer une infraction, il est conseillé de continuer à interdire la consommation de cannabis et de tout produit en dérivant sur les lieux et temps de travail.

2/ Le CBD n'a pas d'effet « défonce » similaire à celui procuré par le THC. En l'état des connaissances scientifiques, le CBD apparaît avoir peu d'effet psychotrope, et pas d'effet d'effet majeur sur la santé humaine. Néanmoins, les effets potentiellement nocifs de cette molécule de CBD sont encore peu connus et en cours d'exploration. Le risque santé et sécurité, s'il paraît moindre qu'avec la consommation de THC, est néanmoins difficile à apprécier dans la mesure où :

- la composition complète du produit consommé n'est pas souvent connu,
- les co-consommations d'autres produits et en particulier de psychotropes peuvent être fréquentes.

3/ En pratique, voici les conseils que nous pouvons vous transmettre :

- Prenant en compte les dernières données juridiques et sanitaires et ...le bon sens, se positionner sur **l'interdiction de la consommation de cannabis et de tout produit en dérivant sur les lieux et temps de travail**.
- En profiter pour mettre en place, compléter, renforcer la démarche de **prévention sur les SPA sur les 3 volets** : information, management, aide...
- Toujours optimiser cette démarche de **prévention primaire collective**. En cas **de situation individuelle problématique**, privilégier le repérage des dysfonctionnements, **des troubles du comportement**, des conséquences professionnelles éventuelles, des inquiétudes santé sécurité ➡ les verbaliser en entretien, orienter vers le médecin du travail (brochure « Piste pour les encadrants »).

Conclusion

- ❑ **Abord systématique et cohérente** par le SPST, en individuel et en entreprise, des pratiques addictives
 - ☛ SPA et leurs dérivés , pratiques addictives (addictions sans produits).
- ❑ Outils supports ☛ faisable, facilitant, efficace.
- ❑ Prévention **primaire -identifier les déterminants professionnels favorisants+-** et secondaire
 - ☛ pertinente et efficace : moyen de protection du salarié et de son environnement.

Nos dossiers



Les Substances Psycho-
Actives SPA

Sur: stprovence.fr/dossiers/les-substances-psycho-actives-spa



Employeurs Salariés Documents Prévention Nos dossiers Présentation Comment adhérer Actualités Contact

Le risque lié aux Substances Psycho Actives en milieu Professionnel

(Consommation d'alcool, de stupéfiants et de médicaments psychotropes)

Au sein du ST-Provence, un groupe de travail pluridisciplinaire dédié spécifiquement à la thématique des SPA en milieu de travail a élaboré des outils pratiques pour vous accompagner dans votre démarche de prévention et dans vos actions vis-à-vis de ce risque.

Dans notre « malette employeur SPA » vous trouverez des fiches pratiques pour vous aider dans la mise en place des trois volets recommandés pour la prévention : volet management, volet information, volet aide.

Chacun des points ci-dessous est en lien avec un des volets de la malette qui est téléchargeable dans son intégralité sur le point 6.

Les 10 questions que vous vous posez : vous êtes forcément concerné !

- | | | | |
|---|---|----|--|
| 1 | C'EST QUOI UNE "SPA" ET LE RISQUE LIÉ AU "SPA" ? | 6 | COMMENT METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DANS MON ENTREPRISE ? |
| 2 | POURQUOI FAUT-IL ÉVOQUER LES CONSOMMATIONS DE SPA EN ENTREPRISE ? | 7 | EST-CE QUE JE PEUX FAIRE DES TESTS SALIVAIRES, DES ETHYLOTESTS ? |
| 3 | QUELLE EST MA RESPONSABILITÉ D'EMPLOYEUR SUR CETTE THÉMATIQUE ? | 8 | PUIS-JE PROPOSER DE L'ALCOOL LORS D'UN POT DE FIN D'ANNÉE DANS MON ENTREPRISE ? |
| 4 | COMMENT INTÉGRER LE RISQUE SPA DANS MON DUERP ? | 9 | J'AI UN SALARIÉ QUI A UN PROBLÈME DE COMPORTEMENT ET SENT L'ALCOOL. QUE FAIRE ? |
| 5 | COMMENT FORMULER LE RISQUE SPA DANS MON RÉGLEMENT INTÉRIEUR ? | 10 | J'AI UN SALARIÉ QUI BOIT. J'AI UN SALARIÉ QUI CONDUIT ET PREND DES MÉDICAMENTS. J'AI UN SALARIÉ QUI FUME DU CANNABIS QUE FAIRE ? |